

VILLE D'ESCAUDAIN



PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEILS DE LOISIRS

PANIER REPAS – PROTOCOLE D'APPLICATION

ENFANT CONCERNÉ :

| | | |
|----------------------------|--|----------|
| (Photo si possible) | Nom: | Prénom : |
| | Adresse : | |
| | Date de naissance : | Age : |
| | Etablissement scolaire : | Sexe : |
| | Restaurant scolaire : | |
| Responsables légaux | Nom – prénom : Numéro de téléphone : Personne(s) à contacter en cas d'urgence (nom et coordonnées téléphoniques) : | |

1. Un responsable unique : les parents ou représentants légaux :

Les parents ou représentants légaux acceptent la pleine responsabilité de la fourniture du repas et du respect des règles liées au composant, au conditionnement et au contenant nécessaire au transport des aliments.

2. Contenant unique et identification des aliments :

L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans **un sac isotherme identifié au nom de l'enfant** en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport.

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution, tous les boîtages, obligatoirement adapté à la remise en température au micro-ondes, ainsi que les ustensiles sont identifiés au nom de l'enfant. Les indications concernant le réchauffage doivent être présents.

3. Réfrigération des aliments : *(circulaire n° 2002-004 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des aliments).*

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid doit impérativement être respectée de la fabrication à la consommation.

- Dès leur fabrication, les parents s'engagent à conserver les repas fournis sous régime du froid positif.
- Au cours du transport, l'ensemble du repas est placé dans un sac isotherme avec pain de glace afin de maintenir l'ensemble du repas à une température comprise entre 0° à + 6°C maxi.
- Dès l'arrivée au restaurant scolaire, l'ensemble du repas est sous régime du froid positif. Les parents sont informés du lieu de dépôt et stockage.

ENGAGEMENTS :

Les parents :

- S'engagent à respecter le présent protocole.
- Sont responsables de la constitution de l'équipement personnel de leur enfant (trousse, paniers repas)
- Prennent connaissance que leur enfant ne consommera que les aliments fournis par la famille.

Fait à Escaudain, le

Signature :